



# L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets jaunes

**André Gunthert**

DANS **COMMUNICATIONS** 2020/1 n° 106 , PAGES 187 À 207  
ÉDITIONS **LE SEUIL**

ISSN 0588-8018

ISBN 9782021442533

DOI 10.3917/commu.106.0187

Date de mise en ligne : 11/06/2020

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-communications-2020-1-page-187?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

*André Gunthert*

## L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets jaunes

Parmi les nombreux caractères inédits que présente la crise des Gilets jaunes, sa médiation dans la sphère publique porte la marque des nouveaux outils de communication numérique, qui ont largement pesé sur la vision de la révolte. On a souligné le contraste entre l'extension territoriale et temporelle sans précédent du mouvement, et un nombre de manifestants relativement peu élevé<sup>1</sup>. Ce trait n'a pourtant pas diminué l'empreinte du conflit dans l'opinion. Sa signification et ses enjeux ont, au contraire, occupé l'essentiel du débat public entre décembre 2018 et juillet 2019, à travers le relais d'images violentes, en particulier de vidéos virales, largement discutées sur les réseaux sociaux ou reprises par les chaînes d'information.

Cette amplification s'inscrit dans l'histoire longue de la médiation des protestations publiques, mais en constitue également une nouvelle étape, par le rôle déterminant de la preuve par l'image et de la conversation en ligne dans la compréhension des événements. La narration des conflits sociaux était autrefois étroitement dépendante de la médiation journalistique<sup>2</sup>. Conformément au prototype des printemps arabes<sup>3</sup>, la participation de nouveaux acteurs à la production, mais aussi à la diffusion et au commentaire de l'information modifie l'équilibre du débat public en proposant des éléments de récit autonomes.

D'abord contestée par le pouvoir et invisibilisée par les grands médias, la thématique des violences policières apparaît en décembre 2018 sur les réseaux sociaux par l'intermédiaire des images en ligne. Elle devient dès janvier 2019 l'une des principales questions du conflit, remisant au second plan les revendications des Gilets jaunes. Tardivement analysées par la presse, les brutalités policières s'imposent progressivement comme le révélateur d'une démocratie en panne. Le 7 mars 2019, dans une intervention à Gréoux-les-Bains, Emmanuel Macron juge « inacceptable dans un État de droit » de parler

André Gunthert

de « violences policières ». Telle est bien la leçon que retiendra finalement l'opinion, mais à rebours du sens suggéré par le président de la République. Établies par l'accumulation des vidéos virales, l'usage excessif de la force et les limitations des libertés publiques invitent à s'interroger sur la nature de l'exercice du pouvoir<sup>4</sup>.

### Ouverture de la médiasphère.

La mise en exergue de la répression dans la presse ne s'effectuera qu'après la période la plus active du conflit. Le premier, *Le Monde*, consacre sa manchette de une à la question des violences policières dans son édition du 14 mai 2019, six mois après le début du mouvement des Gilets jaunes<sup>5</sup> (fig. 1). *Libération* attendra le 15 novembre 2019, pour le numéro anniversaire de la crise<sup>6</sup> (fig. 2). Selon l'éditorialiste Paul Quinio, « l'expression "violences policières", réfutée par Christophe Castaner, s'est imposée comme un vocable phare de l'année mouvementée qui s'achève<sup>7</sup> ».



Fig. 1 et 2 – *Le Monde*, 14 mai 2019, p. 1. *Libération*, 15 novembre 2019, p. 1.

C'est dans les colonnes du *Monde* que l'on découvre les sources de cette nouvelle préoccupation. Deux enquêtes signées Nicolas Chapuis et Aline Leclerc interrogent le recours excessif à la force et décrivent la peur qui étroit les

manifestants. Deux éditoriaux de la direction de la rédaction condamnent nettement l'« engrenage des violences » dans lequel le gouvernement s'est laissé entraîner, sans pour autant ramener la concorde. Tous ces articles mentionnent les « vidéos » qui « circulent » ou « font le tour des réseaux sociaux<sup>8</sup> » comme autant de preuves des violences policières. Des sources cruciales, donc, mais qui ne font l'objet d'aucune présentation détaillée. Nul encadré ne précise le statut de ces séquences anonymes, dépourvues de référence, et dont aucune image n'est reproduite. Au mieux, les journalistes y font allusion par une brève description assortie d'une date (« la scène de tabassage de manifestants dans un Burger King à Paris, en décembre 2018 », « le crâne recousu de la jeune femme de 19 ans frappée à terre à Marseille le 8 décembre »). L'implicite commun à ces allusions est qu'il s'agit de documents en grand nombre, bien connus de tous, dont l'authenticité n'est pas remise en question.

La présentation étrange de ces séquences est révélatrice d'un point de vue qui leur attribue la valeur d'un matériau documentaire externe. Les vidéos virales semblent exister comme des faits sociaux objectifs, accompagnant les manifestations et permettant d'en compléter la description.

Mais *Le Monde* va plus loin. Seul parmi les grands médias, le quotidien s'est livré à une analyse approfondie des enregistrements vidéo-photographiques d'un tir de balle de défense (LBD), qui a gravement blessé à la tête le Gilet jaune Olivier Béziade, après une charge de la police, le 12 janvier à Bordeaux. C'est par un reportage vidéo de quinze minutes que le quotidien restitue les résultats de son enquête, publié sur son site web le 17 octobre 2019<sup>9</sup>.

Captée sous divers angles par plusieurs témoins, la scène du tir a fait l'objet d'une reconstitution méticuleuse. Elle est présentée grâce au montage des différentes séquences et à une modélisation 3D des parties manquantes, auxquelles se superpose une échelle chronologique qui permet une lecture précise des faits. Au terme de ce reportage, il apparaît que les forces de l'ordre ont visé de manière gratuite un manifestant qui n'était pas en position menaçante, mais s'enfuyait en leur tournant le dos. Un autre élément accable les policiers responsables du tir. Alors que les passants tentent de relever le blessé, et demandent qu'on appelle les pompiers, le gradé resté à distance répond : « Appelez-les vous, nous on [ne] peut pas » (fig. 3).

Contrevenant aux instructions qui spécifient de se servir de l'arme dans des conditions d'autodéfense, aussi bien que l'interdiction de viser la tête, les agents n'ont pas non plus respecté l'obligation d'assistance aux victimes des tirs. L'enquête établit qu'ils ont également menti aux enquêteurs et aux journalistes, en prétextant une tentative de dégradation d'un magasin d'informatique pour justifier les actions de maintien de l'ordre.

Cette démonstration puissante permet de résumer l'enjeu de la question des violences policières. Pendant toute la durée du conflit, les pouvoirs publics ont défendu la thèse classique de la « réponse proportionnée », qui légitime le



Fig. 3 – Antoine Schirer et Asia Balluffier, « Notre enquête vidéo », *Le Monde*, 17 octobre 2019 (photogramme).

recours à la force par les agents de l'État. Ceux-ci sont supposés n'intervenir que pour répliquer à des débordements. Le niveau des violences constaté dépend donc de celui déployé par les manifestants. Si, en revanche, comme dans le cas étudié par *Le Monde*, l'usage de la force s'exerce *a priori*, l'action policière perd toute légitimité, et devient la cause des réactions de la foule, inversant alors le schéma. Que ce soit dans une logique d'action préventive, ou avec l'objectif de créer la peur chez les manifestants, le recours à des formes de dissimulation systémiques suggère que ces brutalités ne sont pas des dérapages ponctuels, mais relèvent d'une stratégie délibérée, qui contredit les droits démocratiques les plus fondamentaux. La question des violences policières apparaît donc comme une clé décisive de l'interprétation du conflit social.

L'émergence de cette question dans le débat public, à travers les vidéos citées par *Le Monde* comme un canon connu de tous, résulte néanmoins d'un processus complexe. Mis en cause depuis plusieurs années comme instruments de diffusion de « fake news » et d'influence occulte, les réseaux sociaux ne bénéficient pas d'une forte crédibilité<sup>10</sup>. Pour rétablir une autorité permettant de rivaliser avec celle des pouvoirs publics ou des organes d'information, ces canaux ont bénéficié de circonstances exceptionnelles. Alors que le caractère public d'un conflit social produit une événementialité directement accessible, les nouveaux outils d'enregistrement et de diffusion démultiplient sa médiation. Cette diversification des points de vue modifie substantiellement la restitution d'une action multiforme, qui n'existe que par sa représentation. Couplée à la durée inhabituelle de la crise, la multiplication des points de vue a alimenté une critique de fait de la vision des grands médias, perçue comme trop proche du discours gouvernemental. C'est la confrontation quotidienne de cette vision

avec le témoignage des acteurs ou des observateurs proches du terrain qui a fait émerger, au cours du mois de décembre 2018, les *rushes* vidéo comme la source robuste d'une médiation alternative<sup>11</sup>.

Dans les deux camps qui s'affrontent, la thèse de la réponse proportionnée ou celle des violences policières s'appuient sur une iconographie abondante, qui fait office de preuve, et met en avant d'un côté les dégradations matérielles, de l'autre les blessures physiques. Cette césure visuelle recoupe et accentue l'antagonisme entre grands médias et réseaux sociaux. Dès l'acte 2, le 24 novembre 2018, la phase ascendante de la crise se traduit dans la majorité des journaux et des chaînes de télévision par une imagerie incendiaire, où les feux allumés sur les barricades se mêlent aux fumées des lacrymogènes – ou encore, après le 1<sup>er</sup> décembre, par la tête mutilée de la copie en plâtre de la Victoire de Rude, dans le groupe célèbre de l'Arc de triomphe. Le caractère simultanément spectaculaire et la gravité très relative de cette dégradation (restaurée depuis) font apparaître l'hyperbole d'une violence essentiellement symbolique. Ce visage de femme brisé, c'est la République attaquée par les casseurs – une image que les chaînes d'information continue ou les journaux conservateurs reproduisent avec insistance<sup>12</sup>.

En face de ces atteintes matérielles, le spectacle de la violence physique pose en revanche un problème aux grands médias, qui protègent habituellement leur public de la vue du sang ou des blessures ouvertes. Alors que le web abrite les preuves photographiques ou vidéographiques des mauvais traitements policiers, souvent mises en ligne par les victimes elles-mêmes, la contrainte de décence impose à la presse le détour par des figures d'illustration, comme les armures imposantes des CRS ou des policiers antiémeutes. Seules de rares entorses seront observées : le quotidien communiste *L'Humanité* qui ose afficher en une le visage ensanglanté d'une « gueule cassée<sup>13</sup> », ou le site d'information Mediapart qui synthétise dans une infographie le recensement méthodique des violences proposées par le journaliste indépendant David Dufresne sur Twitter (ces signalements reprennent le plus souvent les documents photographiques ou vidéographiques initialement diffusés par les victimes ou des témoins<sup>14</sup>) (fig. 4).

Inversement, la faculté d'autodiffusion offerte par le web explique l'accumulation sur Internet des documents des brutalités policières. Mais les réseaux sociaux ne sont pas que des espaces de consultation des contenus. Témoignage de l'intérêt de ces documents dans le contexte d'un conflit social, ceux-ci font l'objet de nombreux commentaires ou d'appréciations contradictoires, dans le cadre d'échanges soutenus qui leur donnent une valeur argumentative. Dans les circonstances exceptionnelles d'amplification de l'attention qui résulte d'une actualité inquiétante, la conversation sur les réseaux sociaux se transforme en arène publique<sup>15</sup>, dont les échanges sont scrutés par tous les acteurs du conflit, et par les grands médias qui y cherchent de nouvelles sources. Ce déplacement du centre de gravité du débat public est illustré par le choix des jeunes agences

de presse ou des médias alternatifs de diffuser leurs propres vidéos en accès libre sur les mêmes canaux que les anonymes. Privilégiant la viralité et la conversation en ligne comme instruments d'une diffusion élargie, au détriment de leur exploitation commerciale, ces acteurs confirment la reconfiguration de la sphère publique qui résulte de la crise.

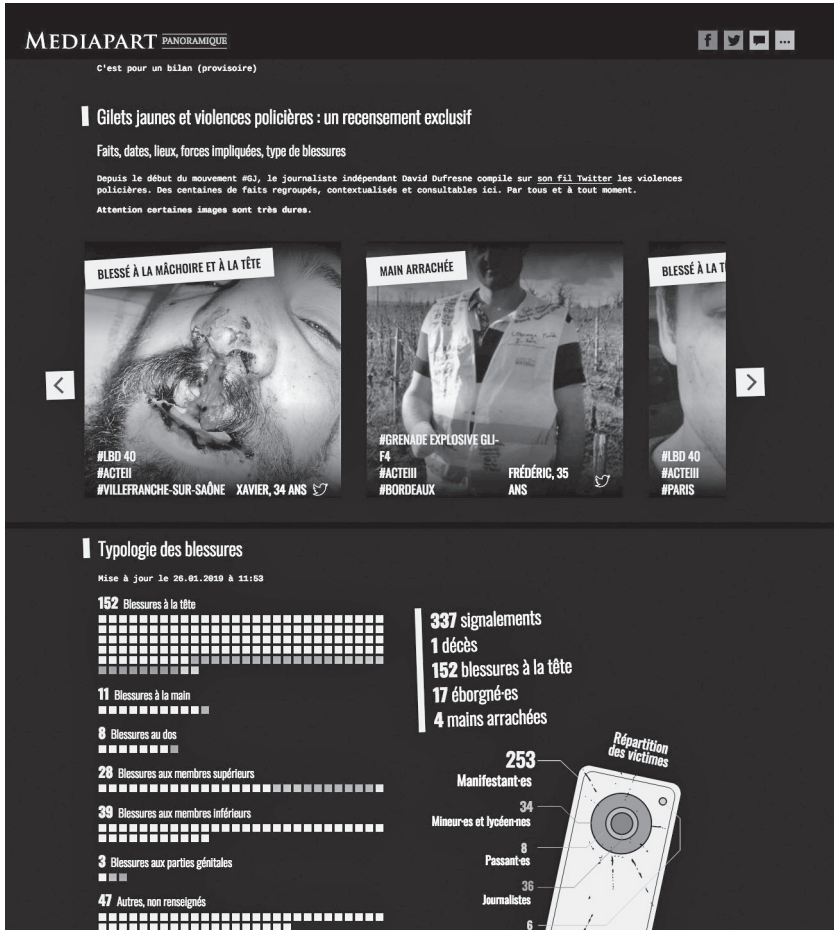


Fig. 4 – David Dufresne, « Allô Place Beauvau ? C'est pour un bilan », Mediapart, janvier 2019 (copie d'écran).

**Du copwatching à l'autorité de la viralité.**

Les deux premières vidéos virales de violences policières, filmées au soir du 1<sup>er</sup> décembre 2018 à Paris, suscitent une vive émotion, mais ne sont pas immédiatement identifiées comme les documents d'un nouveau paradigme. Diffusée le lendemain sur Twitter, l'une montre une brève interpellation rue de Berri, enregistrée au smartphone par un témoin, de sa fenêtre à l'étage<sup>16</sup>. En contrebas, de l'autre côté de la rue, on aperçoit un individu brutalement arrêté et jeté au sol par trois policiers, rapidement rejoints par d'autres, qui le frappent à coups de pied et à coups de matraque, sous les cris de protestation des témoins (fig. 5). D'une durée de 21 secondes, la vidéo ne dévoile aucun élément de contexte expliquant la violence de l'intervention.



*Fig. 5 et 6 – Anonyme, « La police française en plein sang-froid », Twitter, 2 décembre 2018 (photogramme). Hors-Zone Press, « Des Gilets jaunes se font violemment matraquer dans un Burger King », YouTube, 4 décembre 2018 (photogramme).*

La deuxième, d'une durée de 1 min 56 secondes, est diffusée sur YouTube le 4 décembre par l'agence Hors-Zone Press, et montre un tabassage similaire de plusieurs personnes à terre par un groupe de CRS, à l'intérieur d'un fast-food Burger King avenue de Wagram, filmé de l'extérieur à travers la vitrine par un journaliste<sup>17</sup> (fig. 6). La présence sur les lieux de deux photographes liés à *Libération*, Boris Allin et Martin Colombet, permet au quotidien de vérifier les faits et de restituer le contexte de la scène. Des Gilets jaunes ont forcé la porte de l'établissement pour se protéger d'abondantes projections de gaz lacrymogène. Sans interruption, la vidéo se poursuit pendant qu'un CRS oblige le preneur d'images à s'éloigner, la bande-son enregistrant les protestations du journaliste alors que la caméra est tournée vers le sol.

La viralité de ces deux vidéos s'explique par leur format court et la lisibilité immédiate des violences, renforcée par la disproportion numérique des

agresseurs ou la passivité des victimes. Dans les deux cas, la brutalité des agents outrepassa manifestement les nécessités du maintien de l'ordre comme les conditions du droit. Malgré la différence de statut des auteurs des vidéos, les deux documents présentent les caractères d'une captation improvisée, suivant à la volée l'évolution de l'événement, en son direct, sans montage. Dans le contexte des manifestations des Gilets jaunes, ces traits formels fonctionnent comme une indication narrative, donnant à l'acte de filmer un rôle de veille citoyenne, dans un registre de *copwatching*. Rendue célèbre aux États-Unis par la vidéo du tabassage de Rodney King en 1991 à Los Angeles, la pratique du *copwatching* vise à peser sur l'action des forces armées par la documentation de leurs interventions sur la voie publique<sup>18</sup>. Cependant, et quoique la deuxième vidéo enregistre un comportement de censure illicite d'un agent, aucune inflexion des comportements policiers ne pourra être observée suite à la diffusion de ces documents.

De fait, la pression de l'image sociale des forces de l'ordre que présuppose le *copwatching* a déjà volé en éclats. Le document qui en apporte la preuve est une nouvelle vidéo, filmée le 6 décembre, non par un amateur ou par un journaliste, mais par un fonctionnaire de police, qui la poste sur son compte Facebook à la manière d'un trophée. La diffusion de l'incroyable séquence de 27 secondes d'un groupe de 151 adolescents, à genoux, en rangs serrés, les mains sur la nuque, pour certains menottés, sous la garde de plusieurs policiers, avec le commentaire sarcastique du preneur d'images : « Voilà une classe qui se tient sage », constitue en effet un acte d'humiliation publique contraire à la loi, s'agissant de mineurs (fig. 7).

Rapidement recopié, le document va connaître une propagation virale sans précédent sur Twitter et Facebook<sup>19</sup>. Alors que la conversation en ligne était restée modérée pour les vidéos de tabassage, l'exposition d'une violence plus symbolique déclenche une controverse qui se déploie tout au long de la soirée du 6 décembre. L'émotion secoue les réseaux sociaux, où se succèdent des commentaires scandalisés : « Les images des lycéens à Mantes-la-Jolie encadrés par les policiers sont d'une violence inouïe » ; « La nausée. Dites-moi que ce n'est pas vrai » ; « Ce qui est humiliant et inacceptable, c'est de placer ces jeunes gens dans des postures qui rappellent les exécutions sommaires » ; « Ce pays est malade. J'ai honte »<sup>20</sup>.

Mais une seconde salve de commentaires vient contredire cette condamnation. Les chaînes d'information et les articles en ligne qui accompagnent la discussion en temps réel rappellent le contexte des manifestations lycéennes de Mantes-la-Jolie. Les troubles qu'elles ont occasionnés – feux de poubelle, jets de pierres, incendie de deux véhicules – sont allégués pour justifier ce traitement dégradant. De nombreux internautes interviennent pour applaudir la fermeté des forces de l'ordre, décrivant les jeunes tenus en respect comme des délinquants justement punis.



*Fig. 7 – Violences policières, « Images de l'interpellation de dizaines de lycéens à Mantes-la-Jolie », Twitter, 6 décembre 2019 (photogramme).*

Ces arguments imposent de dépasser la simple expression de l'indignation. On voit alors des internautes chercher des situations comparables, ou associer les images de la vidéo à d'autres exemples d'humiliations collectives : prisonniers de guerre, ghetto de Varsovie, coup d'État turc de 1980, exécutions par les groupes djihadistes, etc. (fig. 8-9). Cette forme de lecture symbolique, rarement appliquée au document vidéo, indique que les participants au débat ne prennent pas seulement connaissance de l'information visuelle, mais simultanément des appréciations qui l'accompagnent, et qui contribuent à orienter leur jugement. Une internaute l'exprime clairement : « Ce soir, je vois les vidéos de Mantes-la-Jolie. Stupeur. Cette vidéo de lycéens, à genoux, en rangs, les mains sur la tête pour certains, attachés pour d'autres, me glace. [...] Puis je lis les commentaires, un peu partout, en réaction à cette vidéo. Beaucoup d'indignation devant ces attitudes inhumaines. Et aussi, aussi... Tous ces autres commentaires, haineux<sup>21</sup>. »



Fig. 8 et 9 – Anonyme, « Images de lycéens arrêtés et mis à genoux », Twitter, 7 décembre 2018 (copie d'écran).

Anonyme, « Une de ces images c'est le ghetto de Varsovie », Twitter, 7 décembre 2018 (copie d'écran).

Cette lecture constamment recontextualisée est conforme à la description par Charles Goodwin des débats suscités par la vidéo de Rodney King en 1991 : « La capacité de voir un événement signifiant n'apparaît pas comme un processus psychologique transparent, mais comme une activité socialement située, mise en œuvre par le déploiement d'un ensemble de pratiques discursives historiquement constituées<sup>22</sup>. » Au-delà de l'appréciation élémentaire de la crédibilité du document vidéo, sa mobilisation dans l'espace public s'accompagne d'un processus conversationnel, d'autant plus élaboré qu'il intègre des visions contradictoires. Tout document soumis à cette exposition subit l'épreuve de la contestation, qui participe d'abord à l'établissement de son authenticité, puis détermine les facteurs de son interprétation. La mise en discussion des contenus opère ainsi une sélection des séquences collectivement désignées comme porteuses de sens : alors que chaque acte des Gilets jaunes s'accompagne de plusieurs centaines de prises de vues rapidement diffusées sur les réseaux sociaux, seule une ou deux vidéos seront finalement élues au terme d'un processus qui se prolonge souvent dans la nuit du samedi ou la journée du dimanche qui suit les manifestations. Les rédactions observent ces débats et reprennent régulièrement les séquences issues du tri conversationnel, associées aux éléments d'interprétation qui ont déterminé leur sélection. Appuyée sur les garanties de sincérité des *rushes* vidéo, mais aussi sur l'élection participative des contenus les plus lisibles et des preuves les plus accablantes, c'est donc ici leur viralité qui confère aux images leur autorité documentaire.

Le samedi 22 décembre 2018, une nouvelle polémique éclate autour de plusieurs vidéos décrivant l'intervention de quatre motards à la fin de la

manifestation parisienne des Gilets jaunes, au croisement entre les Champs-Élysées et l'avenue George-V. Les chaînes d'information ont diffusé vers 18 heures une scène spectaculaire où les motards essuient des coups et des jets de projectiles puis tentent de repousser leurs assaillants. Mais à 21 h 28, une nouvelle vidéo de 2 min 09 secondes est publiée sur Twitter par le journaliste indépendant Clément Lanot, qui montre la minute précédant l'affrontement, au cours de laquelle on voit les motards projeter plusieurs grenades de désencerclement dans la foule qui défile pacifiquement<sup>23</sup> (fig. 10). D'une grande lisibilité compte tenu de la complexité de l'altercation, le document en dévoile donc la cause, qui apparaît comme une provocation et suscite la condamnation des internautes.



*Fig. 10* – Clément Lanot, « Les motards de la police »,  
Twitter, 22 décembre 2018 (photogramme).

Une autre version, coupée et remontée, sera diffusée plus tard dans la soirée pour tenter de prouver que la manifestation avait déjà commencé à dégénérer avant l'arrivée des motards. Mais la séquence associe deux moments différents du défilé, et la visibilité du montage la disqualifie comme document. Au terme de la discussion, grâce à la confrontation de plusieurs sources, un consensus attribue la responsabilité de l'affrontement aux policiers. De façon exceptionnelle, le journal télévisé de 13 heures de France 2 du dimanche 23 décembre revient sur la séquence et met en question la pertinence de l'action des motards<sup>24</sup>. La conversation en ligne a donc apporté la démonstration longtemps attendue de l'hypocrisie de la « réponse proportionnée », et contredit la médiation institutionnelle, jugée trop favorable aux pouvoirs publics. Cette étape décisive a pour effet d'autonomiser la lecture des vidéos autour de la conversation sur les réseaux sociaux – et plus particulièrement sur Twitter.

Parmi les dizaines de vidéos les plus discutées des mois suivants, on peut retenir deux autres exemples remarquables de performance documentaire. Au soir des manifestations du 1<sup>er</sup> mai 2019, assombri par un niveau inégalé de violences, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, interviewé en direct de la Salpêtrière par BFMTV à 20 heures, dénonce comme à son habitude les casseurs, et met en avant ce qu'il présente comme une agression délibérée : « Des gens ont attaqué un hôpital. Des infirmières ont dû préserver le service de réanimation. Nos forces de l'ordre sont immédiatement intervenues pour sauver le service de réanimation<sup>25</sup>. »

Confirmée par la direction de l'hôpital et rapidement amplifiée par les médias nationaux, cette description alarmiste est contredite par un enregistrement vidéo diffusé sur Facebook dans l'après-midi du 2 mai<sup>26</sup> (fig. 11). Montrant la fuite de quelques dizaines de Gilets jaunes qui tentent fébrilement d'échapper à l'agression de forces de l'ordre motorisées, cette séquence filmée de l'intérieur par un soignant atteste que les manifestants sont restés à l'extérieur du service, refoulés par le personnel. L'évidence de la preuve impose au ministre de corriger publiquement son propos, dans un rare geste d'autocritique<sup>27</sup>.



Fig. 11 – Anonyme, « Vidéo Salpêtrière », YouTube, 2 mai 2019 (photogramme).

Enfin, après les manifestations du 16 novembre 2019, qui marquent le premier anniversaire du mouvement, une vidéo montre pour la première fois l'éborgnement en direct d'un manifestant pacifique, violemment blessé par le jet d'une grenade lacrymogène alors qu'il est filmé en pleine conversation par un *street medic*, place d'Italie à Paris<sup>28</sup> (fig. 12). Confirmant un an de documents d'une terrible répression, l'enregistrement prouve une fois encore qu'on se trouve en dehors du cadre de la réponse proportionnée. C'est ainsi que, pour la première fois, le 19 novembre, le 13 heures de France 2 et l'édition du soir de BFMTV présentent le blessé non comme un dangereux casseur, mais comme une victime. Le choix de donner la parole aux acteurs et de mettre en avant l'expression de l'émotion humanise la narration et favorise l'empathie du téléspectateur. Outre la rediffusion de la séquence de la place d'Italie, France 2 interviewe Séverine D., la compagne du blessé, en larmes<sup>29</sup>, et BFMTV recueille le témoignage du Gilet jaune sur son lit d'hôpital, allant jusqu'à commenter : « Il n'est pas normal en France de ne pas pouvoir manifester librement et d'être visé sans raison apparente par les forces de l'ordre<sup>30</sup>. »



*Fig. 12* – Altra, « Image très violente !!! Blessure à l'œil »,  
Twitter, 18 novembre 2019 (photogramme).

**La médiation en crise.**

Le 5 janvier 2019, le quotidien *Libération* consacre sa une au « grand fossé » qui sépare les médias des Gilets jaunes<sup>31</sup>. On ne trouvera pourtant aucune auto-critique du traitement médiatique du conflit social dans les trois articles composant le dossier. Selon le directeur de la rédaction, Laurent Joffrin : « aucun mouvement social dans l'histoire récente n'a bénéficié d'une couverture télévisuelle aussi massive, ouverte et même complaisante parfois<sup>32</sup> ». La responsabilité des tensions constatées depuis le début du mouvement doit donc être attribuée aux seuls manifestants, qui ont l'effronterie de préférer la vision proposée par des médias alternatifs comme Le Média ou RT France, plutôt que celle donnée par les télévisions généralistes comme BFMTV ou France 2.

On ne saurait mieux illustrer la cécité de l'institution médiatique, aveugle à ses propres biais de classe. Pour Stéphane Delorme, rédacteur en chef des *Cahiers du cinéma*, la question de la représentation est tout autre : « Les médias auront été les meilleurs chiens de garde du pouvoir et de la police, mais aussi les révélateurs du mépris des élites [...]. La TV s'est encore une fois ridiculisée face à Internet. D'un côté cette image terrifiante présentée comme *sécurisante* au JT de 20 heures, le 15 décembre, de manifestants devant l'Opéra qu'on empêche de rejoindre les Champs sous l'œil de la police montée prête à charger. De l'autre, la profusion sauvage des vidéos de violences policières, qui à force deviennent un genre en soi<sup>33</sup>. »

Contrairement à l'interprétation de *Libération*, qui oppose le traitement supposé objectif des médias à l'usage militant des outils de communication au sein des groupes de Gilets jaunes sur Facebook, un troisième espace de médiation est apparu avec la conversation en ligne, dont la viralité élevée a permis de former une arène publique réunissant une partie du public, insatisfait de la restitution de la crise par les grands médias. Selon une étude ViaVoice de février 2019, réalisée pour les Assises internationales du journalisme de Tours, ce ne sont pas moins de 53 % des Français qui estiment que « la plupart des médias ont mal couvert le mouvement des Gilets jaunes<sup>34</sup> ». Qu'on ne s'y trompe pas : le temps passé à chercher et à discuter l'information pendant les week-ends des actes des Gilets jaunes a représenté un travail considérable pour les participants, qui préfèrent en temps normal se fier au récit de l'actualité proposé par les professionnels. Ce déplacement n'aurait pu avoir lieu sans le sentiment partagé d'une faillite, qui a poussé les internautes vers les outils participatifs. La valeur de preuve des vidéos en ligne doit donc être comprise comme résultant d'une situation d'exception, combinaison dialectique d'un constat d'échec qui a nourri la recherche d'une médiation de terrain.

Le rôle décisif des jeunes agences ou des médias alternatifs dans le traitement de la crise confirme qu'il ne faut pas opposer la presse et Internet comme deux mondes antagonistes. Depuis le début du conflit, la sélection des vidéos

virales a mêlé les enregistrements amateurs et les productions professionnelles – du moins celles qui présentaient des traits stylistiques et communicationnels compatibles avec l'exigence d'une information plus directe : séquences brèves sans montage, disponibles en accès libre sur les espaces privilégiés de la conversation, autorisant la consultation multiple, la rediffusion et le commentaire.

Parmi les agences de presse les plus actives sur Internet, Line Press diffuse directement sur Twitter des vidéos correspondant à ce format. C'est sur son fil qu'est publiée, le 5 janvier 2019, l'une des plus fameuses séquences : celle du boxeur Christophe Dettinger frappant à mains nues et faisant reculer quatre policiers sur la passerelle Léopold-Sedar-Senghor, au cours de l'acte 8 à Paris<sup>35</sup> (fig. 13). L'adaptation immédiate du preneur d'images à l'évolution de la scène donne une extraordinaire fluidité à la vidéo de 46 secondes, tout en masquant une partie de l'action – car si les policiers ont déjà entamé leur mouvement de recul, c'est parce qu'ils font face à un groupe de manifestants déterminés, que le travelling sur le boxeur met dans l'ombre. Là encore, une longue mise au point conversationnelle fera intervenir divers matériaux complémentaires pour construire l'explication d'un geste qui divise le public, mais dont les Gilets jaunes font une lecture héroïsante, une allégorie du combat de David contre Goliath.



*Fig. 13* – Line Press, « #GiletsJaunes très forte mobilisation à #Paris », Twitter, 5 janvier 2019 (photogramme).

La visibilité des vidéos fait finalement émerger la question des violences policières dans l'espace médiatique. Le jeune site d'information de gauche Le Média, créé en janvier 2018, diffuse en accès libre la première interview de David Dufresne par Aude Lancelin<sup>36</sup>. S'appuyant sur le travail de recensement

qui lui vaudra le grand prix du jury des Assises du journalisme de Tours en mars, le journaliste indépendant fait une description poignante de l'intensité inédite de la répression policière. Le 11 puis le 14 janvier, *Le Monde* et « Arrêt sur images » évoquent pour la première fois l'oblitération des violences dans les chaînes d'information continue ou dans les journaux télévisés<sup>37</sup>. *Libération* dresse un premier bilan des conséquences des tirs de LBD ou des grenades de désencerclement, qui totalise 82 blessures graves<sup>38</sup>. Mediapart organise dans une infographie les centaines de signalements du recensement de David Dufresne<sup>39</sup>.

Mais la prise de conscience reste lente et l'analyse se fait attendre. Ce n'est que le 16 mai que *Le Monde* tentera, dans une vidéo des Décodeurs, de collationner les informations livrées par l'abondant matériel visuel disponible en ligne, pour constater que, dans la plupart des cas, les limitations et prescriptions légales de l'usage des armes n'ont pas été respectées par les forces de l'ordre<sup>40</sup>. Aucune mise en perspective du rôle des vidéos virales n'est proposée. Seuls les chercheurs spécialisés ont conscience des enjeux démocratiques de l'usage préventif de la force, mais leurs interventions sont rares et leurs propos isolés<sup>41</sup>.

L'utilité de la vidéo dans la manifestation de la vérité est clairement démontrée par les cas où la preuve visuelle fait défaut. La mort de Zineb Redouane chez elle à Marseille le 2 décembre 2018, à la suite d'un tir de grenade lacrymogène, ou les graves blessures de Geneviève Legay, militante de 73 ans, violemment projetée à terre à Nice le 23 mars 2019 par une charge policière, restent pendant de longs mois dans le brouillard de la contradiction organisée qui jette le doute sur les témoignages des victimes ou de leur famille.

Mais la mise en avant progressive des violences policières dans le discours médiatique montre aussi les limites de l'enregistrement visuel. Il faut attendre le 5 novembre 2019 pour qu'une enquête de Mediapart, consacrée à l'agression de la jeune Maria, gravement blessée à la tête à Marseille le 8 décembre 2018, établisse de manière flagrante la partialité de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), la police des polices, sa volonté d'enterrer les faits et de camoufler les responsabilités<sup>42</sup>. Autre volet de la déliquescence de l'État de droit, les interpellations préventives de Gilets jaunes ou les classements sans suite qui visent à protéger les auteurs des violences, et qui ont accompagné les exactions policières depuis le début de la crise, n'ont pas laissé de traces en images et ont, pour cette raison, moins attiré l'attention médiatique.

« Nous vivons plus que jamais dans une société de médiation, dont les acteurs essentiels [...] ne sont pas les seuls professionnels des médias mais bien tous ceux dont l'activité consiste à produire, diffuser ou traduire dans la pratique sociale des représentations et des savoirs normatifs qui concourent à la définition et à la réalisation des orientations de la société », estimait en 1985 le chercheur Paul Beaud<sup>43</sup>. Le mouvement des Gilets jaunes a vu de manière exemplaire cette médiation sociale prendre le relais d'une médiation professionnelle défaillante, et imposer dans le débat public la question des

violences policières, malgré leur déni systématique au sommet de l'État. Les deux paramètres essentiels assurant la crédibilité de cette alternative, en dehors de toute garantie institutionnelle, ont été la construction narrative de la valeur documentaire des *rushes* vidéo dans un contexte d'affrontement, et le processus public de sélection conversationnelle de contenus à haute viralité sur les réseaux sociaux.

Conforme à la théorie de la médiation participative, ce déplacement apporte des enseignements précieux du point de vue de ses modalités pratiques. Loin de confirmer une opposition essentialiste entre presse et réseaux sociaux, la variété des documents retenus, qui combine productions amateurs et professionnelles, vision des acteurs autant que des témoins, incluant même celle d'un policier, montre l'efficacité de la grille du *copwatching*, soit la condamnation d'actes visibles soumis à l'exposition publique. Si ce qui distingue les vidéos les plus commentées est l'unité et la lisibilité d'une action souvent spectaculaire, celles-ci ont également en commun de permettre des interprétations opposées. Au-delà de leurs qualités narratives, les vidéos de Mantes-la-Jolie ou du boxeur sur la passerelle peuvent alimenter des visions contradictoires de la société. La forte crédibilité de séquences non montées, validées par la sélection participative, a conféré aux vidéos le rôle d'opérateurs du débat public, proposant un espace commun de la discussion préalable à la formation des opinions, dans un contexte de haute conflictualité.

Sur le plan de la narration historique, la visibilité des violences policières contribue de manière fondamentale au dévoilement de la dérive autoritaire de régimes confrontés à la crise du capitalisme néolibéral<sup>44</sup>. Alors que les spécialistes du maintien de l'ordre indiquent que ces brutalités s'exercent depuis longtemps au sein des quartiers défavorisés, elles étaient restées jusque-là peu visibles<sup>45</sup>. C'est la durée exceptionnelle du conflit, ainsi que le refus des pouvoirs publics de condamner ces actions, qui provoquent leur mise en lumière. L'accumulation des témoignages et le nombre des blessés (qui s'élève selon le ministère de l'Intérieur à quelque 2 448 Gilets jaunes et passants, dont plusieurs dizaines d'éborgnements, après douze mois de conflit) ne permettent plus de parler d'accidents ou de bavures – ce d'autant moins que les méthodes employées lors du conflit semblent validées au titre d'une doctrine<sup>46</sup>.

André Gunthert  
andre.gunthert@ehess.fr  
CRAL-CEHTA/EHESS

1. Après des manifestations rassemblant 280 000 personnes le 17 novembre 2018, les effectifs des mobilisations des Gilets jaunes ont chuté à 30 000 à la fin de l'année 2018, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur (Laurent Jeanpierre, *In Girum. Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, La Découverte, 2019, p. 6-7).

2. Pierre Favre (dir.), *La Manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990.

3. Ulrike Riboni, « *Juste un peu de vidéo* » : la vidéo partagée comme langage vernaculaire de la contestation, *Tunisie, 2008-2014*, thèse en sciences de l'information et de la communication, université Paris 8 Saint-Denis, 2016.

4. Piotr Smolar, « Emmanuel Macron fustige les discours justifiant la violence en France et "l'affaiblissement de notre démocratie" », *Le Monde*, 24 janvier 2020 ([https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/01/24/macron-fustige-les-discours-justifiant-la-violence-en-france-et-l-affaiblissement-de-notre-democratie\\_6027055\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/01/24/macron-fustige-les-discours-justifiant-la-violence-en-france-et-l-affaiblissement-de-notre-democratie_6027055_823448.html)).

5. « Enquête sur l'engrenage des violences policières », *Le Monde*, 14 mai 2019, p. 1.

6. « Violences policières. L'intérieur ne corrige pas le tir », *Libération*, 15 novembre 2019, p. 1.

7. Paul Quinio, « Mise à l'index », *ibid.*, p. 7 ([https://www.liberation.fr/france/2019/11/14/mise-a-l-index\\_1763472](https://www.liberation.fr/france/2019/11/14/mise-a-l-index_1763472)).

8. Nicolas Chapuis, « Les policiers face à leur propre violence », *Le Monde*, art. cité, p. 10 ([https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/05/13/violences-policieres-la-nouvelle-strategie-de-maintien-de-l-ordre-inquiete\\_5461303\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/05/13/violences-policieres-la-nouvelle-strategie-de-maintien-de-l-ordre-inquiete_5461303_3224.html)).

9. Antoine Schirer et Asia Balluffier, « Notre enquête vidéo : comment un Gilet jaune a été blessé à la tête par un tir de LBD à Bordeaux », *Le Monde*, 17 octobre 2019 ([https://www.lemonde.fr/police-justice/video/2019/10/17/gilets-jaunes-comment-un-policier-a-tire-au-lbd-40-dans-la-tete-d-un-manifestant\\_6015828\\_1653578.html](https://www.lemonde.fr/police-justice/video/2019/10/17/gilets-jaunes-comment-un-policier-a-tire-au-lbd-40-dans-la-tete-d-un-manifestant_6015828_1653578.html)).

10. Emmanuel Alloa, « Internet n'est pas un espace public », *Esprit*, décembre 2017, p. 12-33 (<https://www.cairn.info/revue-esprit-2017-12-page-33.htm>).

11. Issu des métiers du cinéma, le terme de *rushes* désigne le matériel original issu du tournage. Je l'utilise ici pour qualifier des séquences exemptes de tout montage.

12. Voir notamment la couverture du magazine *Le Point* du 5 décembre 2018.

13. « Violences policières. Les gueules cassées demandent des comptes », *L'Humanité*, 28 janvier 2019.

14. « Allô Place Beauvau ? C'est pour un bilan », Mediapart, première mise en ligne le 26 janvier 2019 (infographie mise à jour, <https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/allo-place-beauvau-cest-pour-un-bilan>).

15. Daniel Cefaï, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, n° 30, 2016, p. 25-64.

16. Nicolas Grégoire, « La police française en plein sang-froid », Twitter, 2 décembre 2018 (<https://twitter.com/nicolasgregoire/status/1069287329515429889>).

17. Hors-Zone Press, « Des Gilets jaunes se font violemment matraquer dans un Burger King av. de Wagram – Paris – 1 déc. 2018 », YouTube, 4 décembre 2018 (<https://www.youtube.com/watch?v=wK8b4pIAJQ>).

18. Michaël Meyer, « *Copwatching* et perception publique de la police. L'intervention policière comme performance sous surveillance », *Ethnographiques.org*, n° 21, novembre 2010 (<http://www.ethnographiques.org/2010/Meyer>).

19. Violences policières, « D'autres images de l'interpellation de dizaines de lycéens, aujourd'hui à Mantes-la-Jolie », Twitter, 6 décembre 2019 ([https://twitter.com/Obs\\_Violences/status/1070768467907919872](https://twitter.com/Obs_Violences/status/1070768467907919872)).

20. Commentaires sur Twitter, 6 décembre 2018.

21. Élise V., « Ce soir, je vois les vidéos de Mantes-la-Jolie... », Twitter, 6 décembre 2018 ([https://twitter.com/\\_Aidenn\\_/status/1070806878857367552](https://twitter.com/_Aidenn_/status/1070806878857367552)).

22. Charles Goodwin, « Professional Vision », *American Anthropologist*, New Series, vol. 96, n° 3, 1994, p. 606.

23. Clément Lanot, « URGENT – PARIS #22decembre – Les motards de la police attaqués par un groupe d'individus », Twitter, 22 décembre 2018 (<https://twitter.com/ClementLanot/status/1076515134699462656>).

24. Voir notamment : France 2, Journal de 13 heures, édition du dimanche 23 décembre 2018 (<https://www.france.tv/france-2/journal-13h00/833367-journal-13h00.html>).

25. « Christophe Castaner : “Des gens ont volé aux organisations syndicales leur fête” », BFMTV, 1<sup>er</sup> mai 2019, reportage : <https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/1er-mai-christophe-castaner-affirme-que-des-gens-ont-vole-aux-organisations-syndicales-leur-fete-1158232.html>.

26. Anonyme, « Vidéo Salpêtrière », YouTube, 2 mai 2019 ([https://www.youtube.com/watch?v=WTYyi\\_Zryc4](https://www.youtube.com/watch?v=WTYyi_Zryc4)).

27. « Christophe Castaner sur la Pitié-Salpêtrière : “Je n’aurais pas dû employer le mot attaque” », BFMTV, reportage : <https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/christophe-castaner-sur-la-pitie-salpetriere-je-n-aurais-pas-du-employer-le-mot-attaque-1158667.html>).

28. Altra, « Image très violente !!! Blessure à l’œil », Twitter, 18 novembre 2019 (<https://twitter.com/AltraMale/status/1196205974882791430>).

29. Journal de 13 heures, France 2, 19 novembre 2019 (<https://www.france.tv/france-2/journal-13h00/1103667-journal-13h00.html>).

30. « Le Gilet jaune blessé à l’œil témoigne », BFMTV, 19 novembre 2019, reportage (<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/le-gilet-jaune-blesse-a-l-oeil-temoigne-1911-1202736.html>).

31. « Médias et Gilets jaunes. Le grand fossé », *Libération*, 5-6 janvier 2019, p. 1.

32. Laurent Joffrin, « Confusion », *ibid.*, p. 2.

33. Stéphane Delorme, « Une France qui se tient sage », *Cahiers du cinéma*, n° 751, janvier 2019 (<https://www.cahiersducinema.com/produit/edito-n751-janvier-2019-une-france-qui-se-tient-sage/>).

34. Anonyme, « “Gilets jaunes” : 53 % des Français estiment que les médias ont mal couvert le mouvement, selon un sondage », France Info, 9 mars 2019 ([https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/gilets-jaunes-53-des-francais-estiment-que-les-medias-ont-mal-couvert-le-mouvement-selon-un-sondage\\_3223805.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/gilets-jaunes-53-des-francais-estiment-que-les-medias-ont-mal-couvert-le-mouvement-selon-un-sondage_3223805.html)).

35. Line Press, « #GiletsJaunes très forte mobilisation à #Paris le peuple en colère force les barrages de police », Twitter, 5 janvier 2019 (<https://twitter.com/LinePress/status/1081554670961733633>).

36. Entretien avec David Dufresne, par Aude Lancelin, « Des violences policières jamais vues », *Le Média*, 7 janvier 2019 (<https://www.youtube.com/watch?v=lp1LoauFhd8>).

37. François Bougon, « La couverture des Gilets jaunes par les chaînes d’info questionnée par le CSA », *Le Monde*, 11 janvier 2019 ([https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2019/01/11/la-couverture-des-gilets-jaunes-par-les-chaines-d-info-questionnee-par-le-csa\\_5407745\\_3236.html](https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2019/01/11/la-couverture-des-gilets-jaunes-par-les-chaines-d-info-questionnee-par-le-csa_5407745_3236.html)) ; Juliette Gramaglia et Tony Le Penec, « Aux JT, les violences policières n’existent pas », *Arrêt sur images* (abonnés), 14 janvier 2019 (<https://www.arretsurimages.net/articles/aux-jt-les-violences-policieres-nexistent-pas>).

38. Jacques Pezet, « Gilets jaunes : éclats de grenades, brûlures, membres arrachés... retour sur 82 blessures graves », *Libération*, 11 janvier 2019 ([https://www.liberation.fr/france/2019/01/11/gilets-jaunes-eclats-de-grenades-brulures-membres-arraches-retour-sur-82-blessures-graves\\_1702433](https://www.liberation.fr/france/2019/01/11/gilets-jaunes-eclats-de-grenades-brulures-membres-arraches-retour-sur-82-blessures-graves_1702433)).

39. « Allô Place Beauvau ? », art. cité.

40. Arthur Carpentier, « Violences policières. Les images décryptées », *Le Monde*, 16 mai 2019 ([https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/video/2019/05/16/violences-policieres-les-images-decryptees\\_5463052\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/video/2019/05/16/violences-policieres-les-images-decryptees_5463052_4355770.html)).

41. Entretien avec Mathieu Rigouste, propos recueillis par Mathieu Dejean, « Les violences d’État ne sont pas des accidents », *Les Inrockuptibles*, 9 avril 2019 (<https://www.lesinrocks.com/2019/04/09/actualite/actualite/mathieu-rigouste-chercheur-les-violences-detat-ne-sont-pas-des-accidents/>) ; Vanessa Codaccioni, « Les violences policières découlent directement de la volonté des gouvernants d’annihiler toute contestation », *Le Monde*, 2 août 2019 ([https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/08/02/les-violences-policieres-decoulent-directement-de-la-volonte-des-gouvernants-d-annihiler-toute-contestation\\_5495728\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/08/02/les-violences-policieres-decoulent-directement-de-la-volonte-des-gouvernants-d-annihiler-toute-contestation_5495728_3232.html)).

42. Pascale Pascariello, « Comment la police des polices protège les siens », *Mediapart*, 5 novembre 2019 (<https://www.mediapart.fr/journal/france/051119/comment-la-police-des-polices- protege-les-siens>).

43. Paul Beaud, *Médias, médiations et médiateurs dans la société industrielle*, thèse de doctorat de sciences de l’information, université de Grenoble 3, 1975.

44. Romaric Godin, *La Guerre sociale en France. Aux sources économiques de la démocratie autoritaire*, Paris, La Découverte, 2019.

45. Mathieu Rigouste, *La Domination policière. Une violence industrielle*, Paris, La Fabrique, 2012.

46. Ismaël Halissat, « Violences policières, la ligne dure », *Libération*, 15 novembre 2019 ([https://www.liberation.fr/france/2019/11/14/violences-policieres-le-gouvernement-maintient-la-ligne-dure\\_1763471](https://www.liberation.fr/france/2019/11/14/violences-policieres-le-gouvernement-maintient-la-ligne-dure_1763471)).

## RÉSUMÉ

L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets jaunes

D'abord contestée par le pouvoir et invisibilisée par les grands médias, la thématique des violences policières émerge en décembre 2018, dans le cadre du conflit des Gilets jaunes, sur les réseaux sociaux, via la diffusion et la discussion d'un petit groupe de vidéos virales. S'agit-il d'une simple manifestation des mécanismes de preuve par l'image, associée à la médiation participative ? Cette contribution propose l'analyse des caractères narratifs et des processus médiatiques qui ont œuvré, dans des circonstances spécifiques, à la sélection et à l'établissement de ces vidéos comme un corpus de référence. Empruntant à la grille de lecture du *copwatching*, la conversation en ligne construit à partir de la dénonciation de faits visibles un espace de controverse, véritable alternative à la médiatisation institutionnelle. La reprise tardive par les journaux d'information de la thématique des violences policières atteste que la crise des Gilets jaunes a fait des réseaux sociaux l'espace moteur de l'élaboration du débat public.

MOTS-CLÉS : culture visuelle, médias, vidéo, viralité, *copwatching*

## SUMMARY

*Viral Image As Evidence. Videos of Police brutality in the Yellow Vest Crisis*

At first denied by the government and made invisible in the mainstream media, the theme of police brutality emerged in December 2018, as part of the Yellow Vests conflict, on social networks, through the broadcasting and discussion of a limited number of viral videos. Is this a mere manifestation of the mechanisms of the proof by image, associated with participatory mediation ? This paper intends to analyze the narrative characteristics and media processes at work in specific circumstances to select and establish these videos as reference corpus. By employing the copwatching reading grid, online conversations have built a controversial space based on the denunciation of visible facts, a real alternative to institutional media coverage. The later coverage of police brutality in the mainstream news outlets attests to the fact that the yellow vest crisis has made of social networks the catalyst of public debate today.

KEYWORDS : visual culture, media, video, virality, *copwatching*

## RESUMEN

*La imagen viral como evidencia. Los videos de la violencia policial en la crisis de los chalecos amarillos*

El tema de la violencia policial surgió en diciembre de 2018, como parte del conflicto de los chalecos amarillos, en las redes sociales, a través de la difusión de algunos videos virales y el debate sobre los mismos, pues al principio fue cuestionado por el gobierno e ignorado por los principales medios de comunicación. ¿ Se trata de una simple manifestación de los mecanismos de prueba por la imagen, asociados

## *L'image virale comme preuve*

*a la mediación participativa ? Esta contribución propone el análisis de los personajes narrativos y de los procesos mediáticos que sirvieron, en circunstancias específicas, para seleccionar y establecer estos vídeos como corpus de referencia. A partir de la matriz de lectura de copwatching, la conversación en línea construye un espacio polémico basado en la denuncia de hechos visibles, una alternativa real a la cobertura de los medios de comunicación institucionales. La tardía publicación en los medios de comunicación del tema de la violencia policial atestigua que la crisis de los chalecos amarillos ha convertido a las redes sociales en motor del desarrollo del debate público.*

*PALABRAS CLAVES : cultura visual, medios de comunicación, vídeo, viralidad, copwatching*